

NOUVEAU DISPOSITIF POUR LE PASSEPORT BIOMETRIQUE

A compter du 14 mai 2009, les communes suivantes, dont la liste est fixée par arrêté préfectoral n°2009-03819 du 4 mai 2009, détentrices des dispositifs de recueil des demandes de passeports biométriques, seront seules habilitées à accueillir ces demandes :

ALLEVARD
BOURG D'OISANS
BOURGOIN JALLIEU
CREMIEU
DOMENE
EYBENS
ECHIROLLES
FONTAINE
GRENOBLE
L'ISLE D'ABEAU
LA COTE SAINT ANDRE
MENS
MEYLAN
MURE (LA)
PONT DE BEAUVOISIN (LE)
PONT DE CLAIX (LE)
ROUSSILON
SAINT EGREVE
SAINT MARCELLIN
SAINT MARTIN D'HERES
SASSENAGE
TOUR DU PIN
VIENNE
VIF
VILLARD DE LANS
VOIRON

NB : Les habitants de Rives ont la possibilité de faire leur dossier de passeport dans la commune de leur choix, citée dans la liste ci-dessus.

La commune de VOIRON reste la plus proche :

**MAIRIE DE VOIRON
Service PASSEPORT
Tél. : 04.76.67.27.37**

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h.

Sauf mardi après-midi et jeudi matin que sur rendez-vous.